

Palais des Sports - Restructuration et extension - Relance de l'opération et adoption d'un nouveau coût d'objectif - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Suite à l'appel d'offres infructueux de mars 2001, il est proposé de relancer cette opération avec un nouveau coût d'objectif prenant en compte des économies sur les prestations et organisation du chantier.

RAPPEL HISTORIQUE

Par délibération en date du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du Palais des Sports.

Le programme de cette opération et le règlement de concours ont été adoptés par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2000, pour un montant estimatif prévisionnel de 79 431 438 F HT (95 MF TTC) (valeur janvier 2000, hors imprévus).

L'avant-projet définitif se définissait comme suit :

- Extension de la salle d'honneur à une capacité fixe assise comprise entre 6 000 places (handball) et 6 300 places (basket-ball)

- Répartition des locaux en 9 secteurs :

- . Déambulatoire et gradins publics
- . Salons de réception
- . Espace brasserie
- . Vestiaires clubs
- . Gymnase et vestiaires scolaires
- . Espace presse
- . Bureaux clubs
- . Salle de PPG (Préparation Physique Généralisée)
- . Divers locaux techniques.

L'ensemble de ces locaux se répartissait sur une surface totale de 12 400 m² de SHON (7 990 m² de SHON pour le bâtiment existant).

Le projet prenait en compte les impératifs liés à une homologation du Palais des Sports pour des compétitions de niveau international (notamment pour le volley-ball avec modification du profil de la charpente actuelle).

Par ailleurs, les installations de sécurité incendie (alarme, désenfumage, issue de secours) prenaient en compte une homologation de la salle d'honneur pour des activités de type X (établissements sportifs couverts) et de type L (salle d'auditions, salle de spectacles ou à usage multiple) en activité secondaire.

Le 15 janvier 2001, le Conseil Municipal approuvait l'Avant-Projet Définitif pour un montant global d'opération de 79 431 438 F HT (95 MF TTC) et autorisait M. le Maire à lancer l'appel d'offres et signer les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux.

RAPPEL DE L'EVOLUTION DES COUTS

- Décision du Conseil Municipal de février 2000 de lancer l'opération :

Travaux	63 900 KF HT
Etudes, équipements, imprévus	<u>15 500 KF HT</u>
Montant total	79 400 KF HT

- Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) au Conseil Municipal de janvier 2001 :

Travaux	64 500 KF HT
Etudes, équipements, imprévus	<u>15 000 KF HT</u>
Montant total	79 500 KF HT

- Résultat de l'Appel d'Offres de février 2001 (entreprise moins disante) :

Travaux	91 500 KF HT
Etudes, équipements, imprévus	<u>15 000 KF HT</u>
Montant total	106 500 KF HT

L'évolution des coûts, entre février 2000 et février 2001, s'explique en partie par l'augmentation des prix des matières premières, par le passage aux 35 heures et par la reconstitution des marges des entreprises qui peut être estimée entre 15 et 20 %.

L'autre part provient essentiellement d'une estimation trop faible de l'Avant-Projet Définitif (APD).

Après analyse détaillée des propositions des entreprises par l'équipe de maîtrise d'oeuvre et les services municipaux, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 avril 2001 a déclaré l'appel d'offres infructueux.

RELANCE DE L'OPERATION

Suite à cette décision, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a repris les études, en coordination avec les services municipaux et les assistants au Maître d'Ouvrage, pour une optimisation du projet.

Cette optimisation porte sur les éléments suivants :

Programme :

- Suppression de l'aménagement d'une brasserie en rez-de-chaussée (remplacée par une buvette centrale).

Prestations techniques :

- Optimisation des prestations techniques.

- Approche plus précise du descriptif technique pour lever toute ambiguïté dans le niveau des prestations demandées.

- Simplification du dossier en limitant le nombre des options.

- Possibilité donnée aux entreprises de présenter des variantes mineures.

Modification du calendrier d'opération :

- Mise en place d'un nouveau calendrier d'opération avec augmentation du délai de consultation des entreprises à 60 jours et du délai de préparation de chantier à 3 mois.

- Organisation du chantier sur 24 mois, comprenant 3 périodes de fermeture complète du Palais des Sports (4 mois de juin à septembre).

- Allègement des contraintes d'exploitation du Palais avec organisation de matches tous les 15 jours (au lieu de toutes les semaines).

En fonction de ces données, le montant global de l'opération, au stade du nouveau Dossier de Consultation des Entreprises, se décompose comme suit :

A - Etudes préalables et honoraires

- Indemnités de concours	1 003 000 F HT	~152 906 € HT
- Etudes préalables et divers	418 000 F HT	~63 723 € HT
- Marchés d'étude et honoraires	8 695 000 F HT	~1 325 544 € HT
- Assurances (PUC, TRC, RC)	<u>836 000 F HT</u>	<u>~127 447 € HT</u>
Sous-total	10 952 000 F HT	~1 669 620 € HT

B - Equipements et imprévus

- Equipements spécialisés et divers	2 508 000 F HT	~382 342 € HT
- Imprévus	<u>1 540 000 F HT</u>	<u>~234 771 € HT</u>
Sous-total	4 048 000 F HT	~617 113 € HT

C - Travaux

- Travaux	<u>85 000 000 F HT</u>	<u>~12 958 166 € HT</u>
Sous-total	85 000 000 F HT	~12 958 166 € HT
TOTAL (A+B+C)	100 000 000 F HT	~15 244 901 € HT
	119 600 000 F TTC	~18 232 902 € TTC
TOTAL ARRONDI A	120 000 000 F TTC	~18 293 882 €

Le nouveau calendrier prévisionnel de réalisation des travaux est le suivant :

- Octobre 2001 : Lancement de la consultation des entreprises
- Décembre 2001 :
 - Commission d'Appel d'Offres
 - Ouverture des propositions des entreprises
- Janvier 2002 :
 - Commission d'Appel d'Offres
 - Choix de l'entreprise titulaire du marché de travaux
 - Préparation des marchés

- Février 2002 :
Notification des ordres de service
- Février - avril 2002 :
Préparation du chantier
- Mai 2002 :
Démarrage des travaux
- Livraison prévisible pour août 2004.

PLAN DE FINANCEMENT

- Etat (Fonds National pour le Développement Sportif - FNDS - Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire - FNADT)	11 500 KF	~1 753 K€
- Département du Doubs	15 000 KF	~2 287 K€
- Région de Franche-Comté	10 000 KF	~1 524 K€
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (en attente)		
- Ville		
BP 2001	10 000 KF	~1 524 K€
BP 2002 à 2004 (prévision)	20 000 KF	~3 049 K€
	30 000 KF	~4 573 K€
	<u>23 500 KF</u>	~3 583 K€
TOTAL TTC	120 000 KF	~18 294 K€

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le nouveau Dossier de Consultation des Entreprises et son nouveau coût d'objectif
- approuver le calendrier des travaux
- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits inscrits au budget principal et des crédits ouverts sur les exercices correspondant aux différentes phases d'exécution
- solliciter l'aide financière de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs de ce niveau
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.411.132.xxxx. 99012.33000 et le réaffecter au chapitre 90.411.2313.99012.33000.

«**M. LE MAIRE** : Je demande à M. LIME de présenter ce dossier assez rapidement parce que tout le monde le connaît, chacun a des positions très tranchées. Peut-être que chaque groupe pourra exprimer son avis, vous aurez la parole autant que vous le souhaitez. Je précise que Christophe LIME traite ce dossier en parfaite liaison avec Jean-Loup COLY, l'Adjoint aux Sports.

M. Christophe LIME : Oui, on travaille ensemble sur ce dossier. Le document qui vous est présenté est relativement explicite quant à la situation où nous nous trouvons au niveau du Palais des Sports.

Le Conseil Municipal du 15 janvier 2001 avait approuvé le dossier d'Avant-Projet Définitif avec un coût estimé aux alentours de 95 MF, je parle en toutes taxes pour que tout le monde se comprenne, études comprises, etc. parce que c'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de mélanges par rapport aux différents objectifs financiers. Lors de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 février 2001 et alors qu'on avait réestimé le projet à 108 MF à cette époque-là, nous avons eu à l'ouverture des plis des prévisions de prix qui allaient de 127 à 132 MF. C'était les résultats précis donnés par les entreprises et là on n'était plus sur des hypothèses mais sur véritablement quelque chose qui était connu, donné par les différentes entreprises. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de ne pas donner suite à cette opération-là en fonction des coûts et de faire une analyse approfondie pour estimer véritablement les évaluations au niveau de ce Palais des Sports, donner un certain nombre de perspectives et avoir des précisions par rapport à ce qu'on pouvait mettre en oeuvre. Un certain nombre de réunions se sont tenues avec les architectes, les partenaires qui sont sur ce type de projet-là et aujourd'hui nous pouvons estimer en fonction du marché actuel, parce que le marché quand même est assez évolutif, le Palais des Sports dans la configuration qu'on avait prévue avec une possibilité de réalisation de l'ensemble du projet, avec une capacité de 6 000 places et y compris les aménagements pour la communication comme on l'a dit tout à l'heure pour l'ESB et pour un certain nombre de grandes manifestations sportives. On espère quand même en fonction des appels d'offres arriver à diminuer ce coût-là mais véritablement on a voulu partir sur quelque chose qui nous semblait possible en fonction des objectifs financiers et ne pas revenir une nouvelle fois sur un estimatif qui pourrait être modifié.

Je tiens quand même à dire que l'ensemble des collectivités rencontre les mêmes problèmes que nous. Ce n'est pas obligatoirement lié à Besançon puisque la Commission Centrale des Marchés Publics estime que depuis le début de l'année l'ensemble des appels d'offres a subi une hausse de 15 et 20 %. Et si vous regardez les estimations du mois de mars et celles d'aujourd'hui en terme de réalisation, nous sommes tout à fait dans cette évolution qui s'explique par la prise en compte par les entreprises d'un certain nombre de critères. Il faut savoir que beaucoup d'entreprises ont des cahiers des charges extrêmement remplis. Le passage aux 35 heures sur lequel on peut se féliciter et la reprise économique font qu'il y a un certain nombre de phénomènes financiers. C'est aussi en liaison avec un million de chômeurs en moins en France et la reprise économique amène aussi une reprise au niveau des prix qui avaient été depuis un certain nombre d'années relativement comprimés en fonction précisément d'une certaine déprime économique.

M. Bernard LAMBERT : Notre collègue adjoint vient de commencer son propos en disant qu'il y avait effectivement un flou, que les gens ne comprenaient pas trop bien l'évolution à la fois de la dépense et du projet. Son propos ne clarifie pas le projet en lui-même. Nous sommes opposés à ce projet, nous voterons contre, Monsieur le Maire, parce qu'il y a une dérive financière pour un objectif qui nous paraît incertain là où le projet est prévu.

Le dérapage financier dans le dossier que nous avons montré initialement 40 MF HT, ensuite 79 puis 100 MF toujours HT et cette dérive financière selon nous ne devrait pas s'arrêter là parce que nous sommes persuadés que l'objectif ne sera pas atteint en l'état actuel des choses. Ne serait-il pas utile dès lors d'étudier un projet de construction d'un nouveau Palais des Sports -nous l'avons dit en campagne

Monsieur le Maire et les Bisontins sur ce point-là et principalement les riverains sont de notre avis- qui pourrait être intégré dans le cadre de la Communauté d'Agglomération que vous présidez Monsieur le Maire et nous sommes persuadés que vous sauriez trouver des arguments pour convaincre et arriver à nous suivre sur cet objectif.

Par ailleurs, et nous le montrons, nous le démontrons tous les jours, la situation actuelle du Palais des Sports n'est guère satisfaisante : manque de parkings, nuisances pour les proches résidents, gêne en ce qui concerne la circulation accentuée les soirs de matches, exceptionnellement c'est vrai, mais accentuée quand le BBC et le BRC reçoivent tous les deux à domicile.

Le projet qui est proposé, nous l'estimons irréaliste parce que nous sommes persuadés que dans quelques années il ne répondra plus aux objectifs que nous fixons maintenant ensemble. Une occasion se présente à nous, il ne faut pas la laisser passer, il est temps d'envisager un projet d'agglomération. Notre collègue Jean-Loup COLY va très certainement rétorquer que le Palais des Sports, la Piscine Mallarmé et le Stade Léo Lagrange forment une synergie dont les athlètes ont semble-t-il besoin, c'est en tous les cas ce qu'il a dit en commission.

M. LE MAIRE : Il a raison.

M. Bernard LAMBERT : Et nous ne sommes pas d'accord avec cet objectif parce qu'il y a je dirais d'autres priorités que nous devons respecter. Ce dossier Monsieur le Maire c'est l'exemple type d'un dossier d'agglomération, c'est le premier que vous pouvez, que vous devez monter en puissance et nous souhaiterions sur ce point-là être suivis.

Mme Françoise BRANGET : Je voudrais quand même rappeler que l'idée de départ n'était pas la reconstruction mais la rénovation du Palais des Sports...

M. LE MAIRE : C'est toujours cela.

Mme Françoise BRANGET : ...à l'image du Palais des Sports de Nancy, je crois qui avait été fait par la GTFC pour 40 MF. Aujourd'hui on arrive carrément à une reconstruction avec des chiffres qui s'élèvent à 120 MF mais qui à mon avis comme le disait Bernard LAMBERT arriveront à 150 - 160 MF. A ce prix-là c'est de la folie de reconstruire du neuf sur du vieux. On a l'opportunité effectivement de refaire quelque chose de mieux alors pourquoi ne garderions-nous pas ce Palais des Sports en l'état, bien sûr avec les aménagements de sécurité de l'ordre de 5 à 10 MF qui pourrait être disponible pour les scolaires, pour les clubs sportifs qui en ont bien besoin parce que j'ai entendu dire qu'on manquait de salles de sports pour tous ces clubs très dynamiques, et justement étudier le projet d'Agglomération parce qu'on n'est plus dans l'urgence. On était dans l'urgence d'une restructuration à cause du Championnat du Monde de Handball mais maintenant ce n'est plus le cas. On a tout le temps de réfléchir, de se concerter avec les acteurs de l'Agglomération et de bâtir un projet commun. Je serais plutôt favorable à cela parce que je trouve que c'est de l'argent fichu par les fenêtres que d'aller gaspiller 150 ou 160 MF pour une rénovation qui ne sera que du rafistolage, et qui ne résoudra pas d'autres problèmes parallèlement. Si on délocalisait, je pense qu'on pourrait faire quand même quelque chose de mieux. Je ne sais pas le coût d'une salle omnisports, je ne suis pas technicienne mais ça mériterait d'être revu. Voilà mon opinion.

D'autre part, je trouve que ce grand chantier comme beaucoup d'autres chantiers a des problèmes et vous l'avez reconnu vous-même dans l'Est Républicain il y a deux mois. Vous les avez évoqués, vous les avez même qualifiés de difficiles avec toutes les difficultés rencontrées, les chantiers retardés, stoppés, vous avez même dit : «c'est la faute à pas de chance» mais moi je ne dirais pas tout à fait ça parce qu'on rencontre les mêmes difficultés d'appels d'offres infructueux dans tous les grands chantiers, dans tous les grands projets qu'on a actuellement et qu'on a revu à la baisse, par exemple le stade Léo Lagrange où on était parti dans un grand projet de restructuration avec 20 000 places, un concours d'architecte. Je ne vais pas m'étendre, je vais aller rapidement mais on a fini par une tribune provisoire qui finalement restera définitive et puis une autre tribune que personne ne verra jamais à mon avis.

Premier chantier qui ne fonctionne pas très bien : le Marché Beaux-Arts. Je ne m'étendrai pas non plus. Je dirai simplement que là aussi il y avait des problèmes d'appels d'offres dès le départ, on a rencontré d'autres difficultés en cours de chantier, donc problème.

Un autre grand chantier c'est la City qui n'a pas du tout sa vocation initiale. Là pareil, arrêt, retard de chantier, au lieu d'y mettre un centre d'affaires, on n'a que des collectivités locales, je ne pense pas que ce soit très normal mais bref passons.

M. LE MAIRE : La Caisse d'Epargne est une collectivité locale ?

Mme Françoise BRANGET : Non mais une banque d'Etat.

M. LE MAIRE : Et le CLA ?

Mme Françoise BRANGET : Le CLA peut-être mais c'est une collectivité.

M. LE MAIRE : Maître PASQUIER ?

Mme Françoise BRANGET : C'est exceptionnel, ce n'est pas ce qu'on appelle un centre d'affaires qui devrait refléter le dynamisme économique d'un centre qui s'appelle la City.

J'en viendrai au Musée du Temps qu'on va traiter juste au point suivant qui est un chantier récurrent, qui nous fait tous rire tellement il prend son temps, je dirais même que c'est un Musée de 100 ans bientôt parce qu'on va fêter quand même le quinzième anniversaire de ce projet qui date de janvier 1987. Alors est-ce que c'est la construction d'une conception muséographique ou d'une sorte de musée évolutif ?

M. LE MAIRE : On en reparlera après. Restez sur le Palais des Sports, c'est déjà assez compliqué comme ça.

Mme Françoise BRANGET : Au-delà de l'ironie parce que c'est drôle, je pense que cela cache des problèmes beaucoup plus graves de politique générale et qui sont illustrés par le manque de choix, le manque de cohérence, un manque de volonté. On ne sait pas trop où on va, on réagit au coup par coup et aussi un manque de prospective qui ressort au fil de tous ces dossiers. Par contre, vous reconnaissez qu'il y a un seul chantier qui fonctionne bien à Besançon qui est le Palais de Justice, on en est tous heureux et c'est vrai il fonctionne bien mais ce n'est pas la Ville qui a la maîtrise d'ouvrage, c'est l'Etat.

Est-ce que par hasard la Ville serait moins bonne que l'Etat pour concevoir, gérer et accompagner tous ces projets, je vous le demande ? En conclusion pour le Palais des Sports, je préférerais qu'on ait un vrai grand projet structurant, un véritable instrument économique pour notre ville et son développement plutôt que de refaire un petit projet qui sera dépassé dans les dix ans. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai après. Vous avez vraiment regardé les plans du Palais des Sports ? Vous devriez le faire, vous y gagneriez à mon sens.

Mme Françoise BRANGET : Oui mais l'environnement n'est pas changé.

Mme Nicole WEINMAN : Sur ce dossier Monsieur le Maire, on peut à l'évidence constater qu'il a beaucoup de retard. Je pense que les représentants des clubs qui sont parmi nous le regrettent sans doute autant que moi, si ce n'est plus. Je me laisse peut-être bercer par l'illusion et j'espère peut-être la prémonition de clubs qui gagnent qui ne soient pas seulement l'ESB F mais aussi l'ESB M, le BBC et qui remontent d'une division au dessus, ce qui à moyen terme, je le souhaite encore une fois, risque de

solliciter beaucoup une structure qui est obsolète puisqu'on la refait mais qui va le rester encore cette année. Le temps qu'on fasse l'appel d'offres, que les entreprises répondent, on va arriver au début de saison des clubs et donc impossibilité de faire quand même beaucoup de travaux avant un an si tout va bien. Alors peut-être que l'opportunité c'est effectivement de remettre le dossier à plat, de différer un peu un grand projet peut-être plus nouveau et de pallier les carences actuelles en rénovant simplement car il y a je crois des travaux d'étanchéité. Je ne sais pas s'il y a à l'heure actuelle une estimation précise des simples travaux de maintien sur au moins deux ans puisqu'on peut raisonnablement imaginer que rien ne sera fait avant un an et demi - deux ans, combien ça coûte et que pourrait-on économiser pour s'adjoindre à ce moment-là d'autres collectivités dans un projet d'Agglomération ?

M. LE MAIRE : Vous vous souvenez que précédemment vous aviez voté pour quand même ?

M. Eric ALAUZET : C'est vrai que ce dossier pose pour nous aussi un gros problème et ça ne date pas d'aujourd'hui puisque ça fait à peu près deux ans qu'on exprime nos plus grandes réserves sur ce dossier, pas du tout pour les raisons qui ont été évoquées par nos collègues de droite, en particulier pas sur l'idée qu'il faudrait reconstruire un Palais des Sports à l'extérieur qui coûterait évidemment encore beaucoup plus cher avec des problèmes de déplacements mais en revanche un certain nombre de points communs avec les propos qui ont été évoqués par Mme BRANGET parce qu'en gros ce qu'on pourrait laisser croire, c'est que pour le projet de rénovation du Palais des Sports le coup est parti et personne ne pourrait ou n'oserait le remettre en cause, qu'en somme toute remise en cause apparaîtrait déplacée, toute argumentation serait vaine.

Pourtant il y a des précédents : le projet de parc urbain aujourd'hui enfoui dans les nimbes d'une ambition ancienne n'était-il pas également un coup parti ? De même les reports successifs et la réalisation du Musée du Temps ne sont-ils pas la démonstration qu'un coup parti ne signifie pas nécessairement coup arrivé ? Le report, justifié je tiens à le préciser, des échéances incertaines de la rénovation du stade Léo Lagrange n'est-il pas la preuve qu'il est permis de douter et de s'interroger ? Ces exemples sont bien la preuve que ce soir c'est en toute liberté que nous devons analyser ce dossier et décider ou non de sa réalisation. Non seulement il est permis de s'interroger mais c'est même une de nos missions principales. S'interroger c'est d'abord se rappeler les conditions dans lesquelles la décision a été prise. Quelques éléments ont été évoqués, c'est vrai qu'il s'agissait à l'époque d'accueillir une phase qualificative de la Coupe du Monde de Handball dans un contexte où le bilan budgétaire laissait apparaître un bonus de 40 MF, c'était justement le prix que devait coûter ce Palais des Sports. Or on constate aujourd'hui que ces deux éléments ne sont plus réunis. La Coupe du Monde a eu lieu moyennant 3 MF de travaux pour mettre cet équipement au niveau d'exigences requis pour ce type de compétition. Quant au coût des travaux, l'estimation retenue pour l'appel d'offres aux entreprises s'élève aujourd'hui, c'est la délibération qui nous est proposée, à 100 MF donc deux fois et demie le montant estimatif initial.

Il faut aussi s'interroger sur la nature des objectifs et des moyens correspondants pour ce projet. Comme il s'agit bien de rénover le Palais des Sports et non d'en construire un neuf, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il existe un Palais des Sports à Besançon et que nos équipes s'y produisent. Et qui vient pour les encourager ? Un public chaleureux plus ou moins nombreux en fonction des fortunes diverses des différentes équipes. Bien entendu, ce Palais des Sports n'est pas le top du top, vieillissant, parfois exigü certains soirs. Il appelle que nous prenions des mesures pour répondre à ces insuffisances. Pour autant, rien ne justifie de construire à Besançon un des plus grand Palais des Sports de France avec 6 000 places alors que 4 500 suffisent. Au total, rien n'impose de réaliser un Palais des Sports conçu dans la précipitation, dans l'approximation, je fais référence au montant financier, et dans la démesure, je fais référence aux 6 000 places.

On doit enfin s'interroger sur l'ensemble des grands projets qui devront être menés à Besançon. Nous n'avons pas vocation en début de mandat à reprendre sans sourciller tous les projets du mandat précédent et de l'équipe précédente. La fin du dernier mandat s'est soldée par une période de frénésie

avec une multitude de projets et de promesses. Ne pas réagir pourrait nous conduire, si nous n'y prenions garde, vers des réveils douloureux. Nous aurons tout à l'heure à débattre de l'Ilot Pasteur et des 160 MF de l'effort de la Ville. Puisqu'il est admis que nous changeons d'ère -vous pouvez l'écrire comme vous voulez !- nous devons poser les valises et réfléchir. Nous devons avant toute action, je dis bien avant et j'insiste, réaliser cet indispensable bilan et faire l'état des lieux, projets en cours de réalisation, les vrais coups partis, l'Ilot Paris par exemple, projets programmés par tranches, le Musée du Temps autre exemple et puis projets à l'étude tels que celui-ci ou encore promesses électorales. C'est seulement après avoir étudié et valorisé chacun des projets, après les avoir hiérarchisés que des choix et une stratégie pourront être adoptés. C'est à cette condition que chacun, élu, nous tous ici, et habitant, s'il a participé à ce débat et a pu faire valoir ces arguments, acceptera les choix. Ni la course de vitesse ni le passage en force ne peuvent permettre une large adhésion.

D'autres projets de développement existent à Besançon. Ils peuvent être pénalisés, ils seront pénalisés par des décisions qui nous sont proposées ce soir et qui nous semblent prématurées. Je pense notamment au projet de développement durable sur le site des Prés de Vaux qui repose pour une grande partie sur des financements d'Etat qui ne dureront que jusqu'en 2006, donc il va falloir trouver les moyens d'accélérer fortement ce dossier si on veut bénéficier de toutes les aides de l'Etat.

C'est également l'occasion de relancer une des idées que nous avons portées pendant la campagne électorale, celle d'un grand projet culturel international et universitaire autour des musiques et des cultures du monde, appuyé dans la volonté d'accentuer le rayonnement de la Ville de Besançon, porté par deux éléments phares de cette Ville de Besançon, deux structures d'ampleur internationale que sont le Centre de Linguistique Appliquée et le Concours International de Chef d'Orchestre. Ce sont deux points qui nous permettent de rayonner très fortement à l'extérieur et qui peuvent permettre d'appuyer ce projet culturel international et universitaire. Nous avons des propositions concrètes à faire, nous avons déjà écrit aux Adjointes concernés, Michel ROIGNOT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE et à Jean-Louis FOUSSERET également pour évoquer ce projet que nous mettrons sur la place publique dans quelque temps.

Il y a d'autres projets encore, celui de la rénovation des écoles et des crèches, beaucoup d'écoles et de crèches attendent, la deuxième tranche du Musée du Temps, des Maisons de Quartier, j'en passe et d'autres. C'est pour cela que nous souhaitons que ce projet soit reporté après que nous ayons mené cette indispensable réflexion globale, une remise à plat, je crois qu'on ne peut pas commencer le nouveau mandat de la sorte.

M. LE MAIRE : Merci, chacun a son avis et prend ses responsabilités.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous répondiez à Nicole WEINMAN tout à l'heure que nous avions auparavant voté pour. Je rejoins Eric ALAUZET, nous avons voté pour dans un contexte qui était différent, qui était celui de l'approche du Championnat du Monde qui est quand même largement passé maintenant et dans un contexte de coût qui était différent. Les choses évoluant, nos esprits peuvent évoluer. J'espère que vous nous donnez acte de notre capacité à réfléchir et à changer d'avis quand l'intérêt de la Ville est en cause.

Ensuite, au-delà des remarques qui ont été faites par mes collègues, se posera également, quand il y aura un soir une manifestation importante au Palais des Sports et au stade Léo Lagrange parce qu'on espère voir tous nos clubs arriver au plus haut, le problème de stationnement. Cette question avait déjà été abordée lors du mandat précédent. On nous répond stationnons-nous loin, les sportifs n'ont qu'à marcher, covoiturage, etc. Ce qu'on constate c'est que les gens se mettent sur les trottoirs le plus près possible. Va-t-on sanctionner les gens quand ils viendront voir les spectacles sportifs ? Question de fond. Peut-être que l'éloignement dans un projet d'Agglomération en lien avec le PDU et avec la croix ferroviaire

pourrait être une réponse, les gens iront peut-être plus facilement plus loin en train voir un match, ils prendront peut-être moins leur voiture. Je ne sais pas, peut-être que je rêve. Ceci dit je crois que c'est un problème important pour la Ville, pour son avenir et que ça justifie un débat et je vous demande à ce titre une suspension de séance pour permettre à l'opposition municipale de réfléchir un peu plus.

M. LE MAIRE : Avant la suspension de séance que je vous accorderai, je voudrais quand même que l'on finisse le tour des intervenants.

M. Jean-Loup COLY : Je voudrais évidemment vous parler de l'autre aspect de cette réalisation, c'est-à-dire tout ce qu'elle va apporter à la Ville et au mouvement sportif. Je crois que c'est quand même important quand on a à prendre des décisions d'avoir l'ensemble des éléments en tête. Ce Palais des Sports à cette place, je maintiens que le choix est bon parce qu'effectivement il y a la synergie dont parlait M. LAMBERT et j'y tiens avec la piscine et le stade et qui est assez unique, je peux parler également du fait que son positionnement du point de vue de son accessibilité et également de son insertion dans le quartier est bon. Le Pôle des Montboucons, le Centre International de Séjour ne sont pas très loin et tout cela doit être pris en compte quand on a comme élément d'appréciation non seulement le problème des clubs résidents, et je remercie Mme WEINMAN d'avoir rappelé qu'il y a l'ESB F et le BBC, mais qu'il y a aussi d'autres clubs qui potentiellement peuvent être des futurs utilisateurs au plus haut niveau de cet équipement. Que nous dirait-on si dans quelques années ces clubs accédaient au plus haut niveau, si on avait trois ou quatre équipes de première division dans les sports collectifs et si on n'avait pas un équipement capable de répondre ? Donc ça c'est un élément important, il y a les clubs résidents bien entendu, c'est évidemment très important mais il y a aussi la possibilité grâce à cet équipement-là d'organiser de grandes compétitions qui auront un retentissement très important pour l'image de la Ville et j'ajoute pour l'activité économique de la Ville. J'entends un certain nombre de membres de l'opposition nous proposer un Palais des Sports en dehors de Besançon et en dehors de l'endroit où il est actuellement placé, alors qu'il est très bien placé parce qu'il est très proche du centre-ville, très facile d'accès malgré ce que vous pouvez en dire. Je reviendrai sur les transports tout à l'heure. Je voudrais savoir ce que penseraient les hôteliers, les commerçants, les sponsors, les médias, enfin tous ceux qui ont un intérêt objectif à ce que Besançon soit en capacité d'organiser demain une rencontre de Coupe Davis, d'accueillir l'Equipe de France, d'accueillir un championnat du monde de volley-ball, d'accueillir une grande compétition internationale dans n'importe quel sport si on leur proposait un Palais des Sports complètement déconnecté du cadre hôtelier, du cadre commercial, etc. Et je ne parle pas de la joie extraordinaire qui serait celle des Présidents des clubs résidents ou des futurs potentiels clubs utilisateurs si tous leurs joueurs et joueuses qui, pour l'essentiel habitent quand même Besançon, devaient chaque matin faire des kilomètres et des kilomètres pour rejoindre le lieu de leur entraînement. Et je peux multiplier les exemples.

L'essentiel des grands équipements sportifs d'aujourd'hui, les plus grands, sont situés dans les centres urbains. La culture de sports de haut niveau c'est le centre urbain, c'est une réalité, d'ailleurs le plus grand de ces équipements, celui qui frappe le plus l'opinion c'est le stade de 80 000 places qui a été construit dans la région parisienne. Je vous rappelle qu'il y avait deux sites en compétition, Tremblay en France à 25 km de Paris dans un cadre complètement champêtre qui en plus avait la particularité d'être à côté de l'aéroport de Roissy, de la connexion inter TGV et Saint-Denis. Pourquoi a-t-on retenu Saint-Denis ? Parce que quand on veut organiser une grande compétition, il faut être accessible pour les différents partenaires dont j'ai parlé tout à l'heure à l'échelle bisontine mais c'est exactement la même problématique qui a incité à retenir Saint-Denis.

Je rappelle d'ailleurs et ça me permet de venir au problème des transports, que le stade de France c'est 80 000 places, c'est 6 000 places de parking, c'est-à-dire rien par rapport à la capacité du stade. Ce qui a été organisé à l'échelle de la région parisienne sur 80 000 places, un réseau de transport extrêmement cohérent qui fait que tous les sportifs et les supporters qui veulent se rendre à ce stade

choisissent mécaniquement je dirais le transport en commun, peut très bien s'organiser également. Dans nos projets il y a la dimension du développement du transport collectif et ce Palais des Sports peut être un cas d'école qui nous permette de développer quelque chose d'original en matière de transport collectif et d'acheminement des spectateurs sur ce lieu.

La synergie des trois sites, j'y reviens un instant. Vous disiez tout à l'heure que c'était un handicap du point de vue de la présence du stade Léo Lagrange juste à côté en raison de la conjonction de deux événements. Moi je ne partage pas ce point de vue pour plusieurs raisons, d'abord la conjonction de deux matches à la même heure n'existe en réalité pas puisqu'on décale les horaires et qu'on a en fait le match de foot à 18 heures et la rencontre de basket à 20 heures. Je signale d'ailleurs entre parenthèses que ça permet à un certain nombre de sportifs qui sont à la fois supporters du BRC et du BBC d'assister aux deux matches. Si vous mettez le Palais des Sports à Perpette les Oies, il faudra qu'ils choisissent entre le BRC, le BBC et ils ne seront peut-être pas très contents d'avoir à le faire parce que moi qui fréquente quelque peu ces lieux, je peux vous dire qu'il y en a beaucoup qui font la navette et actuellement la navette est courte.

Donc je crois que ce ne sont pas de bons arguments. Cet équipement est nécessaire à notre ville, c'est un équipement certes qui a un investissement, qui représente un coût mais je crois que pour des raisons à la fois sportives et des raisons de rayonnement de la ville, il se justifie tout à fait. Le projet qui nous est proposé est tout à fait nécessaire au développement du sport de haut niveau à Besançon et également à la capacité de la capitale régionale d'organiser de grandes compétitions et de grands événements sportifs. J'ajoute qu'il y a également une dimension culturelle qu'il ne faudrait pas oublier car dans le projet elle existe aussi et il faudra également peut-être en parler. Merci.

M. LE MAIRE : Et elle coûte 10 MF.

Mme Françoise BRANGET : Quand on parle de délocalisation, on ne parle pas forcément d'aller à 25 km. Vous avez dans le périmètre de la ville même, des endroits qui sont parfaitement accessibles à tous les transports en commun. Vous voulez développer dans le PDU la croix ferroviaire avec une gare à Planoise, moi j'ai regardé une carte de Besançon, vous mettez un Palais des Sports à l'entrée de Franois où il vous faut 3 - 4 hectares au maximum, ne me dites pas qu'on ne peut pas avoir de transports en commun à cet endroit-là, avec les nouvelles voies qui vont être créées et puis il y a la croix ferroviaire et en plus la possibilité de parking. Alors ce n'est quand même pas un très gros souci, ce n'est pas à Perpette les Oies.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, je voudrais quand même faire remarquer que le débat sur le Palais des Sports nous conduit vraiment finalement à un point essentiel qui est la stratégie de la Municipalité pour les années à venir. Le débat nous y ramène inexorablement : que veut exactement la Municipalité de Besançon, quand je dis Municipalité, c'est la Municipalité dans son ensemble, la majorité dans son ensemble en matière d'équipement, en matière d'aménagement et quel est dans le fond son schéma pour les 5 années qui viennent ?

J'avais été frappé Monsieur le Maire, en vous entendant après votre élection, d'avoir un discours très agréable mais finalement relativement évasif sur les ambitions de la Municipalité pour les 5 années à venir. J'ai refait la même observation lorsqu'il y a eu le débat sur le financement du budget 2001 et il est dommage qu'au moment où vous veniez d'être installé, que vous ne nous ayez pas dit, puisque c'est votre première année, quel est votre programme de financement pour les 5 années à venir. Et puis je m'étais dit : dans le fond ce Maire est extrêmement astucieux parce qu'il va dérouler ses programmes les uns après les autres et nous traiter un peu comme les Horaces et les Curiaces, c'est-à-dire je vais arriver avec mes projets les uns après les autres et puis tout se passera bien. Et puis je comprends seulement ce soir pourquoi on n'a pas eu ce programme global d'ensemble de la Municipalité, c'est M. ALAUZET qui me l'a

fait comprendre. En réalité, si vous vouliez présenter un programme d'ensemble pluriannuel sur les 5 ans, il fallait dans le fond que vous mettiez en accord l'ensemble de vos composantes pour nous présenter ce programme et qu'à ce moment-là on comprenne quel est l'objectif de cette Municipalité. Mais je découvre maintenant qu'en réalité il n'y a pas de véritable accord complet sur les projets de la Municipalité pour les 5 ans et qu'on va avoir un M. ALAUZET nous disant un jour je ne suis pas d'accord là, un autre jour sur autre chose et dans le fond on s'apercevra qu'il y a une majorité qui n'est pas cohérente et qui, sur les projets qu'elle veut bien convenir, n'est pas unie. Alors je vous dis Monsieur le Maire, il faut vraiment qu'un jour ou l'autre vous acceptiez de nous présenter vos projets parce que vous n'avez pas des moyens financiers démesurés. Les moyens de financement, d'équipement et d'investissement de la Ville c'est 140 - 150 MF par an grand maximum. Il faut qu'avec tout cela vous financiez tous vos projets sans trop les retarder, en donnant de la cohérence et en laissant apparaître de la confiance. Or en fait tous les reports qui apparaissent finissent par miner la confiance que l'on peut avoir dans l'action continue de la Municipalité et je crois qu'il serait bon qu'enfin vous vouliez bien nous dire clairement ce que vous allez faire pendant les 5 ans qui viennent.

M. Alexandre CHIRIER : J'interviens suite à ce que disait M. COLY parce que ça laisserait accroire que nous ne sommes pas pour un équipement d'envergure à Besançon, ce qui n'est pas le cas.

M. LE MAIRE : Si !

M. Alexandre CHIRIER : Non, Monsieur le Maire s'il vous plaît, nous ne sommes pas contre, simplement nous souhaiterions -pour une part on souscrit à ce qu'a dit Eric ALAUZET- qu'on pose un peu les valises et qu'on nous donne le choix, qu'on nous donne une alternative. On peut mettre le paquet sur le Palais des Sports sur ce site-là parce qu'il peut y avoir de bons arguments et de mauvais mais il peut aussi y avoir de bons arguments pour réaliser un plateau multisports en périphérie ou sur d'autres sites de la ville où les problèmes de stationnement et de desserte en transport public pourraient être plus à même de répondre aux besoins. Simplement dans une attitude constructive, on souhaite Monsieur le Maire, et peut-être que cela vous permettrait d'éviter quelques difficultés qu'on sent pointer, reporter les choses et que vous nous proposiez ce choix sur la base d'une étude un peu plus approfondie. C'est effectivement une promesse de l'équipe précédente, on a changé d'élus, on pourrait dans une attitude constructive réfléchir sur ce grand projet-là.

Deuxième point, c'est un projet qui répond à un souci d'Agglomération, et lorsque j'entends vos Adjoints, j'ai l'impression que les communes autour de Besançon ne comptent pas. On a des équipements sportifs et culturels qui peuvent se trouver sur des territoires communaux à proximité du territoire communal de Besançon, ça n'enlèvera rien au rayonnement de la Ville de Besançon, au contraire, nombre de villes l'ont fait. Petit point de précision par rapport à ce que disait M. COLY, le grand stade de France n'a pas été un rafistolage ou une restructuration d'un autre stade, on a construit du neuf. Il faut être clair, c'est simplement cette éventualité-là que nous souhaitons pouvoir étudier et ce rapport, vous pourriez le reporter pour pouvoir nous proposer cette alternative.

M. Christophe LIME : Très rapidement par rapport aux questions qui sont posées et sur lesquelles nous-mêmes nous nous sommes interrogés. Je tiens quand même déjà à dire que le projet en lui-même n'a pas changé. Cela veut dire que ceux qui ont voté le projet ne peuvent pas dire aujourd'hui : nous ne savions pas que le Palais des Sports allait être remis au même endroit, nous ne savions pas qu'il y avait un problème de parking (réactions).

M. LE MAIRE : Vous pouvez laisser M. LIME terminer.

M. Christophe LIME : J'ai laissé parler tout le monde, je dis simplement que le projet n'a pas changé, je n'ai pas dit que vous n'aviez pas le droit de changer, moi ça ne me dérange pas que vous changiez. Et pour ceux qui ont voté ce projet en terme de restructuration sur ce lieu, la seule chose qui

peut les faire changer d'avis, c'est le problème financier. Quand j'entends aujourd'hui qu'on nous parle de problème de parking, je rappelle qu'ils étaient exactement les mêmes en début d'année, ils ne se sont pas transformés avec un certain nombre de choses.

Par rapport au problème financier et cela a été largement précisé y compris les chiffres qui sont donnés en terme sérieux au niveau de l'évolution, il faut comparer aux 95 MF puisque tout le monde sait que quand on fait une maîtrise d'ouvrage, c'est à partir de l'Avant-Projet Détaillé qu'on sait approximativement les évolutions en termes financiers. Tous les autres projets de cette nature ont exactement la même dérive financière. Ce n'est pas propre à Besançon mais à l'ensemble de la France et je vous ai expliqué pourquoi.

Sur le dernier point qui a été évoqué, je tiens quand même à dire que la Ville suit très sérieusement l'ensemble de ses chantiers. La droite a cité un certain nombre de projets, moi je vais vous en citer un, l'usine d'incinération soit un projet de 130 MF : à 95 % de la réalisation, nous sommes à 1 % de dépassement et dans les délais.

Quant au Musée du Temps, je crois que Michel ROIGNOT vous en a suffisamment parlé. S'il n'y avait que la Ville pour le construire et le réaliser, il y a longtemps que cela serait fait et c'est souvent la Ville qui fait l'arbitre entre les intervenants. Les dépassements financiers, voire les interrogations qu'il peut y avoir, nous nous en passerions aisément.

M. Vincent FUSTER : Quand j'entends certains dire que nous avons un manque de choix, de cohérence et de prospective, je suis pour le moins surpris. Vous me permettez de l'être puisque quelque part je suis un petit peu à l'origine de ce choix du Palais des Sports sur place et ça s'argumente très facilement, comme l'a fait d'ailleurs Jean-Loup COLY. Simplement si on parle de Palais des Sports à l'extérieur de Besançon, c'est-à-dire sur un autre site, il nous en resterait deux qu'il faudra bien faire fonctionner. Nous ne parlons ici que d'investissement mais je vous rappelle que derrière il y a du fonctionnement et que ça coûte très très cher.

Ensuite, vous voulez mettre un Palais des Sports à l'extérieur, il faudra tout de même trouver la place Madame BRANGET. Il nous faut 10 hectares de terrain avec un parking de 2 000 places seulement et sachez qu'autour du Palais des Sports nous avons aujourd'hui 3 200 places de parking dans un rayon de 10 minutes. Donc si nous faisons un parking de 3 200 places, vous ajoutez quelques hectares supplémentaires.

Ensuite, un Palais des Sports construit à neuf nous coûterait plus de 30 % supplémentaires par rapport à n'importe quel chiffre. Ce n'est rien ?

M. LE MAIRE : Il faudra bien le financer quand même.

M. Vincent FUSTER : Ça fait environ 50 MF supplémentaires, ce n'est effectivement pas grand chose, je vous l'accorde. Dernier point si vous le permettez, nous n'avons jamais dit que nous ne voulions pas en faire un dossier d'Agglomération et je pense que le Président de l'Agglomération vous le redira. Et puis pour vous répondre sur le stade, tout de même Madame BRANGET je ne peux pas vous laisser affirmer à peu près n'importe quoi. Le stade, nous avons eu une urgence à régler, l'équipe de football, et Mme WEINMAN le sait très bien, était pratiquement en division 2 et il nous fallait prendre une décision vraiment en urgence puisque sans la tribune provisoire, elle ne pouvait pas accéder à cette division. Cela vous explique tout simplement pourquoi nous avons fait cette tribune mais ce n'est pas du tout incompatible avec la restructuration complète du stade municipal que nous avons effectivement décalée puisque maintenant l'urgence est un petit peu moins urgente sans faire de vilains jeux de mots.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même faire quelques remarques. Besançon dort avez-vous dit, Besançon la belle endormie, Besançon roupille, Besançon on ne sait pas où c'est en France, et vous voulez refuser ce soir un équipement de ce type, un équipement prestigieux. Quand je vous entends dire Madame BRANGET que c'est du rafistolage, vraiment vous exagérez ou alors vous n'avez pas ouvert le dossier. Ce n'est pas un rafistolage parce qu'un rafistolage à 100 MF ce serait... Madame BRANGET, je ne vous ai pas interrompue et de toute façon vous êtes déjà intervenue deux fois, donc si vous me permettez ! Ce qu'il faut c'est que nous raisonnions vraiment en terme d'image, en terme de rayonnement de notre ville. C'est un thème sur lequel tout le monde est d'accord et là nous avons un équipement qui sera un des cinq plus grands Palais des Sports de France, c'est vrai, mais il n'est pas surdimensionné par rapport à la ville, tout d'abord parce que nous avons des grands clubs, nous avons l'ESB F, l'ESF M, effectivement, Mme WEINMAN l'a dit, nous avons le BBC qui va revenir bientôt en Pro A, nous en sommes sûrs, et puis parce que nous avons aussi besoin d'un équipement qui puisse accueillir des spectacles de variétés. Au-delà de 2 000 places il n'y a plus rien à Besançon. Il faut que nous ayons un tel équipement, et le fait de le faire passer de L en X ou de X en L, je ne sais plus exactement, coûte 10 MF parce que nous voulons que ce palais des sports puisse accueillir, par exemple Johnny Hallyday, Holiday on Ice, une finale de la Coupe Davis, un championnat du monde de handball, un championnat de volley. Tous ici vous nous avez dit qu'il fallait un équipement phare. Pourquoi faut-il qu'il fasse plus de 6 000 places ? Parce qu'effectivement nous avons besoin, ici, en Franche-Comté, mais même au-delà de la Franche-Comté d'un équipement qu'il n'y a pas ailleurs pour attirer du monde dans notre région. Je crois qu'il faut aussi être cohérent dans son discours, on ne peut pas dire une chose et son contraire. Et quand j'entends dire qu'il faut mettre cet équipement-là à l'extérieur, je préfère que sur les 10 hectares dont nous aurions besoin nous mettions des usines, ça nous permettra d'avoir de la TPU pour développer notre agglomération plutôt que de stériliser, parce que les 3 200 places dont parle Vincent à 10 minutes, elles existent, il n'y a pas besoin de les créer, il n'y a pas besoin de stériliser, de vitrifier des espaces et vitrifier 10 hectares dans la périphérie sur des zones industrielles, moi je vous dis très clairement que ça pose problème.

D'autre part, on ne peut pas dire en permanence que ce centre-ville a besoin d'activités, que ses commerces ont besoin de clients et vouloir, je vous ai déjà rencontrée au Palais des Sports à des spectacles de ce type et vous savez la population qui vient quand il y a un championnat, mettre cela trop loin de Besançon, c'est un non-sens, il faut que notre commerce puisse en profiter. Alors nous avons ces places de parking, cet équipement existe, Jean-Loup l'a dit et il est bien placé au milieu d'un espace cohérent avec le Palais des Sports, le Centre de Séjour, le Pôle Sportif des Montboucons, la piscine, l'Université.

Pour répondre à M. LAMBERT, il n'y a pas de dérapage financier. C'est ce que nous avons demandé qui a changé et les prix qui ont augmenté de 30 %. C'est partout en France et on sait qu'actuellement la tendance est en train de se renverser et les entreprises qui avaient des carnets de commandes remplis pour deux ou trois ans, commencent à nouveau à avoir, et je ne m'en réjouis pas, des difficultés. Donc on peut penser que pour cet appel d'offres on aura un coût inférieur. Si nous avons voulu effectivement le mettre à ce niveau-là c'est pour pouvoir passer parce que vous nous avez dit -c'est Eric ALAUZET qui a dit cela- il s'agit de faire le Palais des Sports parce que c'est un coup parti. Non il ne s'agit pas de faire le Palais des Sports parce que c'est un coup parti, il s'agit de faire le Palais des Sports parce que Besançon a besoin d'un ou deux équipements de ce type, des équipements d'envergure nationale, voire internationale. Et pour cela, j'espérais que nous serions tous d'accord.

Par rapport à l'Agglomération, vous imaginez bien que le Maire de Besançon en a déjà parlé au Président de l'Agglomération ! Nous nous voyons régulièrement et l'Agglomération va nous suivre. Jean-Yves PRALON et Albert DEPIERRE respectivement maire de Tallenay et maire de Pouilley-les-Vignes qui suivent ce dossier le savent. La commission est en train d'étudier ce projet. Toutefois, si l'Agglomération nous apportera certainement un soutien à hauteur de quelques millions, elle

n'a pas pour l'instant les capacités financières pour prendre en charge la construction d'un Palais des Sports neuf qui, Madame BRANGET, coûterait aux alentours de 200 MF, c'est-à-dire que ce serait l'inverse : la Ville de Besançon apporterait une dizaine de millions et c'est l'Agglomération qui devrait, elle, financer le reste. Et je peux vous dire parce que vous connaissez comme moi les finances actuelles de l'Agglomération que nous ne pourrions pas le financer. Donc il ne s'agit pas de reporter d'un an ou deux, ça veut dire que si ce soir ce Conseil Municipal refusait le Palais des Sports, il ne se ferait pas, pas plus à Besançon que dans l'agglomération et je pense que ce serait très grave.

Vous proposez d'autre part de garder le Palais des Sports actuel, mais il y a au moins, les services pourraient le dire, entre 10 et 15 MF de rénovation indispensable. 10 ou 15 MF ce n'est pas rien et ensuite il y aurait le coût de fonctionnement parce qu'il faudrait aussi que nous maîtrisions le coût de deux équipements. Pour tout cela, il paraît difficile de vous suivre.

Pour ce Palais des Sports, sur le coût de 100 MF HT puisque c'est le coût qu'il faut prendre puisqu'on récupérera la TVA, certes avec un décalage de deux années mais on la récupérera, il y a quand même, sans compter l'Agglomération, 36 MF de subventions parce qu'avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER et Vincent FUSTER nous avons au niveau du FNDS trouvé de l'argent, parce que la Région et le Département vont nous aider. On peut penser aussi, parce que c'est un équipement d'agglomération, que celle-ci va nous aider, je l'espère mais je ne sais pas à quelle hauteur car ce n'est pas à moi de décider. On peut donc penser que ça coûtera aux alentours de 55 - 60 MF à la collectivité. D'autre part nous allons faire des recherches pour avoir d'autres financements, pour l'instant on connaît le coût, les 36 MF sont actés mais nous espérons qu'il y en aura d'autres. Donc je crois vraiment qu'il ne faut pas dire tout et son contraire.

Je regrette très sincèrement qu'entre autres Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN et M. BONNET puissent ne pas être d'accord, alors je vais continuer à essayer de vous convaincre parce que notre ami LIME l'a dit, effectivement on peut parler au niveau du prix, au niveau du coût mais les autres arguments c'est des arguties. Le projet était le même il y a un an et personne n'avait bronché et cela avait été voté à l'unanimité. Tout le monde était d'accord pour ce Palais des Sports.

Par rapport au retard dans les chantiers des Beaux-Arts, de la City, je ne reviendrai pas là-dessus Madame BRANGET parce que c'est vraiment de la caricature.

Par rapport à ce qu'a dit Eric ALAUZET et je dis cela très amicalement, ne commencez pas à vous réjouir, car chacun ici savait, s'il est un observateur attentif et on peut penser que vous l'êtes, qu'il y avait entre nous un certain nombre non pas de divergences mais de différences faute de quoi nous aurions été ensemble dès le premier tour. J'ai toujours dit que nous en discuterions ensemble, ça s'appelle la démocratie. Tout le monde sait que M. ALAUZET et ses amis -enfin peut-être même démocratie partagée- ne sont pas vraiment pour l'Ilot Pasteur, pour la gare TGV à Auxon ou pour le Palais des Sports. Ce n'est pas une découverte, je ne pense pas que vous découvriez cela ici ce soir, c'est quand même des choses qui avaient été largement dites dans les documents électoraux des uns et des autres.

Simplement ce que je veux dire à Eric, c'est que ça n'a pas été conçu dans la précipitation et ce n'est pas approximatif puisqu'au contraire cela fait déjà un certain nombre de mois que nous en parlons. Vous devriez plutôt reconnaître que nous sommes de bons gestionnaires parce qu'effectivement, au vu des résultats de l'appel d'offres par rapport aux sommes qui étaient prévues à l'origine sur cette opération, nous avons décidé de tout remettre en cause. S'il apparaissait malheureusement après un nouvel appel d'offres que ça explose encore, à ce moment-là on se reposerait la question mais je tiens à dire quand même que ce Palais des Sports avec 55 - 60 MF qu'il peut coûter est tout à fait dans les capacités de notre Ville.

Quant à M. POCHARD, que veut la Municipalité ? Je vous inciterai à lire notre programme électoral où c'est très bien expliqué. Il a toujours été dit que nous ferions le Palais des Sports, nous avons toujours dit que l'Ilot Pasteur était un élément important de notre programme municipal, alors laissez-nous aussi régler nos problèmes entre nous. Je crois qu'on ne va pas les uns les autres se réjouir des difficultés qu'on peut avoir, je crois que chacun a ses propres problèmes dans son propre groupe politique.

Pour les 11,5 MF qu'avec Vincent FUSTER et Paulette GUINCHARD-KUNSTLER nous avons décrochés au niveau de l'Etat, si ce n'est pas fait dans les deux ans, ils tomberont, c'est clair on ne les retrouvera pas. Et si on arrête le projet tout de suite au niveau des études, cela nous coûterait un dédommagement entre 8 et 10 MF et avec les 11,5 MF, ça fait déjà pas loin de 20 MF qu'il faudrait rajouter au coût du projet.

Je vais vous accorder une suspension de séance, elle est de droit, chacun prendra ses responsabilités, la population de Besançon, le milieu sportif à Besançon saura ce que chacun a voté, on peut faire un vote public afin que l'on situe bien les responsabilités. Il faut être clair. Je vous accorde une suspension de séance de 5 minutes maximum.

Suspension de séance.

M. LE MAIRE : Je vous propose un scrutin public. Pour cela, il faut que le quart des Conseillers Municipaux soient d'accord. Que ceux qui y sont favorables lèvent la main. Tout le monde est d'accord pour le scrutin public, ça ne pose donc pas de problème.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, au nom des groupes de l'opposition, nous avons constaté qu'une augmentation impressionnante du coût des travaux à réaliser avait eu lieu durant ces différents mois, qu'on était passé comme l'a souligné Eric ALAUZET d'un projet de 40 MF à un projet de plus de 100 MF, sans écarter l'éventualité d'un accroissement en cours de travaux parce qu'on a pu constater que pour tous les derniers grands travaux effectués par la Ville de Besançon il y a eu des augmentations de budget allant souvent de 25 à 40 %. Donc compte tenu du coût impressionnant des travaux qui est annoncé, compte tenu également du fait que ce coût se rapproche de façon importante de celui d'un projet neuf pour lequel je crois aucune étude n'a été faite -vous avancez un chiffre de 200 MF, je crois que vous l'avancez un petit peu comme ça mais jusqu'à présent ni en commission urbanisme ni dans les autres commissions, aucun essai de projet neuf n'a été réalisé- nous demandons, nous opposition, un moratoire sur cette opération. Nous demandons que ce projet soit gelé de telle manière que nous puissions tous ensemble, opposition, écologistes et majorité municipale, -remarquez que je fais un petit distinguo là-dessus- réfléchir sur l'équipement qu'il faut à Besançon ; faudra-t-il un Palais des Sports dans la ville, en dehors de la ville, dans l'agglomération de Besançon tout en étant proche ? Faudra-t-il rajouter un petit peu d'argent pour avoir du neuf ou peut-être refaire le projet que vous souhaitez aujourd'hui parce qu'on ne trouvera peut-être pas mieux ? Nous demandons, et dans ce cas nous donnerons un avis favorable, qu'un moratoire s'exerce et que nous attendions la rentrée afin d'étudier un nouveau projet ensemble tout de même assez rapidement de façon à ce qu'il ne prenne pas de retard, qu'on le voie arriver dans les années proches tout de même. C'est donc la condition de notre vote favorable à votre proposition sur le Palais des Sports. Dans la négative, c'est-à-dire en cas de refus de ce moratoire, nous serons dans l'obligation de voter contre votre texte.

M. LE MAIRE : Comme ça les choses sont claires ! Je vous ai expliqué Monsieur RENOUD-GRAPPIN que refaire un projet de construction neuve c'est tout à fait autre chose, il faut relancer un appel d'offres et cela prendra un an ou deux, au minimum un an, ça veut dire qu'on perd déjà 20 MF, je vous l'ai expliqué, je pense que vous l'avez compris. Il n'est donc pas possible de refaire un autre projet et le moratoire n'est pas une solution acceptable. Je crois qu'il faut dans la vie prendre ses responsabilités, il faut que ce soir vous puissiez dire non nous sommes contre et vous assumerez devant les Bisontins. Peut-être avez-vous raison mais ce n'est pas possible techniquement de refaire l'étude d'un projet neuf.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Remettons tout à plat, c'est ce qu'on propose.

M. LE MAIRE : Comment voulez-vous que nous déterminions en deux mois où nous allons le mettre et faire un projet neuf ? C'est totalement irréaliste, vous essayez de trouver des arguties pour dire on est contre, on est un peu pour mais on est contre. Non je crois que les Bisontines et les Bisontins ne seront pas dupes, vous voulez pour des raisons d'opposition tout à fait stériles revenir sur des positions que vous aviez eues il y a quelque temps, c'est votre choix, c'est votre responsabilité, vous assumerez.

M. Pascal BONNET : Là vous tombez dans...

M. LE MAIRE : Je ne tombe dans rien du tout !

M. Pascal BONNET : Vous tombez dans l'approximation. Il est clair qu'on a été dans le passé favorable à un projet qui n'était pas au coût qu'on nous présente aujourd'hui, il est clair qu'on souhaite la meilleure solution pour Besançon et son agglomération et je crois que quelques mois de réflexion, ne serait-ce que pour étudier la question du lieu comme vous disiez, c'est peut-être l'occasion de voir s'il n'y a pas des sites possibles en agglomération. Je ne vois pas au nom de quoi en raisonnant à long terme et dans l'intérêt de la Ville et de l'Agglomération, par rapport à un Palais des Sports tel qu'il est aujourd'hui amélioré, rénové, en mesure de répondre à certains besoins, un autre équipement sportif neuf qui coûtera peut-être plus cher que la restructuration mais qui partira sur des bases beaucoup plus solides ne serait pas une solution pour la Ville et ses clubs en espérant comme on l'a tous dit que tous les clubs arrivent au plus haut. A ce moment-là de toute façon le Palais des Sports restructuré tel que vous le proposez ne sera pas suffisant. Donc je pense que nous prenons date devant les clubs et devant les Bisontins quant à l'intérêt pour la Ville de réfléchir beaucoup plus loin que ce que vous nous proposez qui est du rafistolage.

M. LE MAIRE : Je crois que les clubs et les Bisontins ne seront pas dupes. Vous n'avez pas compris, je redis donc que d'abord l'Agglomération ne s'est jamais prononcée sur ce projet, qu'on ne saurait pas où mettre cet équipement et qu'en plus on perdrait 20 MF. Ce n'est pas la peine de trouver des arguments, je comprends que vous soyez ennuyés mais personne n'est dupe, assumez !

M. Eric ALAUZET : Je crois que chacun a bien compris que notre souhait, c'est que ce projet soit passé dans une perspective globale, que nous ayons mené en amont cette réflexion sur la durée du mandat pour balayer l'ensemble des projets d'investissement et de fonctionnement et que nous puissions à la lumière de cette réflexion faire de vrais choix. Mais puisque Jean-Louis FOUSSERET nous a appelés à la responsabilité individuelle, moi j'appelle aussi chacun à la responsabilité individuelle et à mesurer l'impact de ce choix et de celui que nous aurons à faire tout à l'heure sur l'ensemble des besoins immenses de la population bisontine dans les quartiers, dans les maisons de quartier, sur le Musée du Temps, sur l'Université, dans les écoles, dans les crèches et il faudra se souvenir de tout cela le moment venu.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, je vous redis à peu près la même chose que M. ALAUZET sur la partie programme. Je suis et nous sommes frustrés de l'absence de présentation d'un programme complet du Maire en début de mandat avec une indication de ces projets, de leur coût et de leurs conditions de financement. Je crois que vous serez bien obligé de le faire un jour. Alors vous me renvoyez d'une façon un peu facile au programme que vous aviez eu, mais c'était le programme d'une partie seulement de la nouvelle majorité, il y a eu une partie de gens qui se sont joints à vous et je n'ai pas vu de nouveau programme qui permette de savoir où vous allez. Paraît-il même qu'il y a eu un accord qui a été signé, j'ai le sentiment vraiment que cet accord n'a jamais été rendu public. J'ai cru entendre dire qu'il serait rendu public mais je n'en suis pas sûr.

M. LE MAIRE : M. ALAUZET va vous le donner. Moi j'en ai un dans ma sacoche. On peut même vous le dédicacer si vous le souhaitez.

M. Marcel POCHARD : Alors j'espère que ce programme est susceptible de compenser l'absence de discours du programme mais je le vois, il n'y a pas là-dedans ce que nous demandons. Si c'était dedans, je me demande pourquoi M. ALAUZET vous le demanderait aujourd'hui. Ou c'est dedans ou ça ne l'est pas et donc vraiment je crois qu'il faudra bien que vous le fassiez un jour. Le plus tôt serait le mieux et nous, nous pensions que ce serait très bien que vous le fassiez en même temps que vous feriez la nouvelle étude du Palais des Sports, que vous donniez exactement ce que vous comptez faire.

M. LE MAIRE : Mais je viens de vous expliquer Monsieur POCHARD que ce n'était pas possible.

M. Marcel POCHARD : Quant à la perte des 20 MF Monsieur le Maire, ce n'est pas sérieux les 20 MF, le FNDS est éternel pour l'instant et donc vous retrouverez toujours ces 20 MF.

M. LE MAIRE : Non !

M. Marcel POCHARD : On a bien perdu 30 ou 35 MF parce qu'on n'a pas été en mesure de constituer l'Agglomération à temps. Vous nous avez dit qu'on n'y pouvait rien mais ces 20 MF là, je peux vous assurer que vous ne les perdrez pas, vous les garderez, n'avez donc pas de mauvais arguments pour vous opposer à notre demande.

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas de mauvais arguments, ils sont très réalistes au contraire.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je vous rappellerai quand même que le déficit de la City nous aurait payé la moitié du nouveau Palais des Sports à peu de choses près, déficit passé et futur programmé.

Deuxième chose, je souhaite faire un petit point par rapport à l'intervention de M. ALAUZET. Nous ne sommes pas tout à fait dans la même situation. M. ALAUZET semble refuser le Palais des Sports en prétextant qu'il y a d'autres priorités. Nous ne sommes pas dans cette optique-là. Nous nous retrouvons sur le fait que nous demandons d'attendre, de reposer les questions, de revoir les besoins et la localisation mais nous sommes, nous, favorables à un Palais des Sports.

M. LE MAIRE : Je ne vous dirai pas comment s'appelle une telle attitude parce qu'on est en public mais là vraiment vous exagérez !

M. Bruno LEGEARD : Les choses n'ont apparemment pas été bien comprises. Ce que l'on souhaite c'est deux choses. C'est effectivement une mise à plat et ça vient d'être évoqué ; d'autre part il nous paraît clair que sur ce Palais des Sports il faut des investissements, qu'il faut effectivement être en situation de mieux accueillir les équipes qui sont en élite et simplement on souhaite une maîtrise des coûts éventuellement associée à une baisse du programme, en particulier au niveau du nombre de places assises mais on souhaite un investissement.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas redonner aux uns et aux autres les arguments, chacun les connaît.

Madame WEINMAN, vous vouliez ajouter quelque chose, je vous redonne volontiers la parole.

Mme Nicole WEINMAN : Je voulais demander si dans ce chiffrage-là vous teniez compte du projet à 6 000 places ou comme le disait M. LEGEARD on envisageait un projet à 4 000 places ?

M. LE MAIRE : C'est le projet à 6 000 places permanentes et 6 300 même en configuration basket. Je vous remercie. Ce débat a été un bon débat où chacun a pu exprimer ses positions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine- Eau-Assainissement et Budget, le Conseil Municipal a procédé au vote au scrutin public, c'est-à-dire par appel nominal, à la demande d'au moins le quart des membres présents.

Ce scrutin a donné les résultats suivants :

Joëlle SCHIRRER : pour
Jean-Claude ROY : pour
Vincent FUSTER : pour
Lucille LAMY : pour
Rosine CHAVIN-SIMONOT : pour
Jean-Louis FOUSSERET : pour
Danièle TETU (procuration à M. Jean-Claude ROY) : pour
Jacques MARIOT : pour
Martine BULTOT : pour
Jean-Claude CHEVAILLER : pour
Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : pour
Françoise FELLMANN : pour
Michel ROIGNOT : pour
Marie-Marguerite DUFAY : pour
Nicole DAHAN : pour
Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (procuration à Jean-Louis FOUSSERET) : pour
Jean-Jacques DEMONET : pour
Jacqueline PANIER : pour
Françoise PRESSE : contre
Danièle POISSENOT : pour
Corinne TISSIER : contre
Michel LOYAT : pour
Patrick BONTEMPS : pour
Benoît CYPRIANI : contre
Yves-Michel DAHOUI : pour
Patrick BOURQUE : contre
Béatrice FALCINELLA : pour
Denis BAUD : pour
Jean-Loup COLY : pour
Catherine BALLOT : contre
Bruno MEDJALDI : pour
Eric ALAUZET : contre
Bruno LEGEARD : contre
Christophe LIME : pour
Annie MENETRIER : pour
Frédérique MOZER : contre
Franck MONNEUR : pour
Annaïck CHAUVET : contre
Emmanuel DUMONT : pour
Abdel GHEZALI : pour
Karine GEIGER : pour
Sébastien MAIRE : contre
Safia N'MINEJ : pour
Marcel POCHARD : contre
Jean ROSSELOT (procuration à Françoise BRANGET) : contre
Martine ROPERS (procuration à Catherine PUGET) : contre
Claire CASENOVE : contre
Catherine PUGET : contre
Bernard LAMBERT : contre
Catherine COMTE-DELEUZE : contre
Nicole WEINMAN : pour
Françoise BRANGET : contre
Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : contre
Pascal BONNET : contre
Alexandre CHIRIER : contre

Ce projet a été adopté à la majorité par 34 voix pour et 21 contre.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.

28 juin 2001